Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260715-2026_89_D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Yannick SCANFF, Mme Justine DESSEAUX, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Mirelle SEILLER, Mme Alice BOURET, Mme Louisa HEDDADJ, Mme Agnès LE CORRE, M. Erwan CALLOCH, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, M. Julien FORTIN, Mme Laure Anne BURBAN, M. Laurent LE MAUX, Mme Colette BULEON-GUILLE, Mme Patricia BOUCHOUX, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT

Absents excusés :

- Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Ronan DANIEL a donné pouvoir à Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY
- M. Eliott MAILLARD a donné pouvoir à M. Yannick CADIOU
- Mme Hélène DESPREZ a donné pouvoir à M. Tugdual GOALLO

Date de convocation : 26 juin 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 29
  - Votants : 33

Monsieur Erwan CALLOCH a été élu secrétaire de séance.

BORDEREAU N° 16
(2026/6/89) - CONVENTION AVEC MORBIHAN ENERGIES POUR LE FINANCEMENT ET LA REALISATION DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DES ETOILES
RAPPORTEUR : JULIE MAGDELAINE LE TAILLY

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260715-2026_89_D-DE

Morbihan Energies dispose de la compétence Travaux d'éclairage public. A ce titre, le syndicat assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du développement et du renouvellement des installations. A la fin des chantiers, les ouvrages (génie civil et équipements) sont rétrocédés à la commune.

L'objet de la convention concerne la définition des modalités de réalisation et de participation financière prévisionnelle de Morbihan Energies relatives aux travaux de rénovation de 3 candélabres par 4 bornes à détection (chemin piétonnier dans le prolongement du 8 rue des étoiles).

Montant prévisionnel HT des travaux	12 110 €
TVA (20%) prévisionnelle à la charge de la Ville	2 422 €
Montant prévisionnel TTC des travaux (A)	14 532 €
Montant plafonné de l'opération (B)	6 950 €
Participation de Morbihan Énergies (C=30% de B)	2 085 €

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention de financement et de réalisation présenté par Morbihan Energies ci-annexé,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Urbanisme, travaux, cadre de vie, transitions, mobilités et tranquillité publique »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1 : APPROUVE les termes du projet de convention de financement et de réalisation présenté par Morbihan Energies relatif aux travaux de rénovation des candélabres par des bornes à détection (chemin piétonnier dans le prolongement du 8 rue des étoiles), tel qu'annexé à la présente.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 6 juillet 2026

Le Maire, Anne GALLO-KERLEAU	Le secrétaire de séance, Erwan CALLOCH

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260715-2026_89_D-DE

PLANS



